

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2608

24 septembre 2015

SOMMAIRE

121 Bloor Street (Luxembourg) Holding S.A.	125142	Laser VV Holdco S.à r.l.	125164
3D Plan Architecture S.à r.l.	125142	Laser VV Property S.à r.l.	125164
Blue Duo 1 S.à r.l.	125138	Las Vegas Casino S.à r.l.	125168
Capital Dynamics CEI GP S.à r.l.	125178	LCB Prop Co. A S.à r.l.	125177
Capstone Capital S.à r.l.	125167	LCB Prop Co. B S.à r.l.	125177
Castelfranco S.A.	125173	LCB Prop Co. C S.à r.l.	125177
Cresco Capital Mauerpark S.à r.l.	125147	LF Hotels Acquisition S.à r.l.	125178
Cybercultus S.A.	125161	Libellule S.A.	125150
Data Graphic SA	125146	Lilux International S.A.	125178
DSP Hydrolux S.A.	125146	Links Bidco S.à r.l. Propco 1	125167
Dundeal (International) 2 S.à r.l.	125145	Links Bidco S.à r.l. Propco 5	125167
Dundeal (International) 3 S.à r.l.	125145	Lunar Cardiff S.à r.l.	125167
Dundeal (International) 8 S.à r.l.	125145	LuxRis Holding S.à r.l.	125168
Dyce Holdings S.à r.l.	125146	Meridiam Eastern Europe S.à r.l.	125179
Elix Holdings Management S.à r.l.	125145	Morgan Stanley Carme Luxembourg S.à r.l.	125162
Fiduciaire Comptable Actua	125147	Pan European Value Added Venture S.C.A.	125156
Fiduciaire Treuconsult S.A.	125141	Reinet S.à r.l.	125164
Fraenzebach I S.A.	125150	Soilub	125179
Franco Megissi S.A.	125155	Soilub	125179
FRGconsulting	125155	Stark PSM Technology S.à r.l.	125168
Innova Phoenix S.à r.l.	125155	TES Global Financial S.à r.l.	125138
Isaac Management S.à r.l.	125160	TES Global Holdings S.à r.l.	125138
Itom Invest S.à r.l.	125160	TES Global Investments S.à r.l.	125138
Juno Pharmaceuticals Luxembourg	125161	THL CCD I (Luxembourg) S. à r.l.	125141
Katia Immobilière S.A.	125161	Trans @ S.à r.l.	125141
Kinstellar Business Services S.à r.l.	125161	Tree Invest S.A.	125141
K&L Investments S.A.	125179	TRG Blue Rock HBM Holdings S.à r.l.	125142
Kudu Mistral S.à r.l.	125162	Trialys, Succursale Luxembourg	125146
Laduco	125182		
Laser MH S.à r.l.	125164		

TES Global Financial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 250.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 178.723.

Les comptes annuels au 31 août 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TES Global Financial S.à r.l.

Référence de publication: 2015079990/10.

(150090876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

TES Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 250.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 178.881.

Les comptes annuels au 31 août 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TES Global Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2015079991/10.

(150090874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

TES Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 269.879,25.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 178.804.

Les comptes annuels au 31 août 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TES Global Investments S.à r.l.

Référence de publication: 2015079992/10.

(150090875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Blue Duo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 196.589.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-eighth day of July,
Before us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

NEIF II Holding S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 193.219,

here represented by Sophie Cumani, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 28 July 2015.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder"), representing the entire share capital of Blue Duo 1 S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 196.589, incorporated pursuant to a deed of the Me Carlo Wersandt in replacement of Me Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on 24 April 2015 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1662 on 6 July 2015 (hereinafter the "Company").

The Sole Shareholder declared having waived any notice requirement and deliberated on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, up to five million eight hundred and twenty-two thousand five hundred euro (EUR 5,822,500.-) through the issue of five million eight hundred and ten thousand (5,810,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

2. Amendment of article 5 of the articles of association.

3. Miscellaneous.

The Sole Shareholder required the undersigned notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decided to increase the Company's share capital by an amount of five million eight hundred and ten thousand euro (EUR 5,810,000.-) from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to five million eight hundred and twenty-two thousand five hundred euro (EUR 5,822,500.-) by the issuance of five million eight hundred and ten thousand (5,810,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

The five million eight hundred and ten thousand (5,810,000) new shares issued have been subscribed and fully paid up by the Sole Shareholder, aforementioned, entirely by a contribution in cash in an amount of five million eight hundred and ten thousand euro (EUR 5,810,000.-), which is at the disposal of the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder decided to amend article 5 - Capital of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“The capital of the Company is set at five million eight hundred and twenty-two thousand five hundred euro (EUR 5,822,500.-) divided into five million eight hundred and twenty-two thousand five hundred (5,822,500) shares (the “Shares”), with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or the Laws.

In addition to the capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at three thousand seven hundred euro (EUR 3,700).

Powers

The appearing person, acting in the above stated capacity does hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error (s)) to the present deed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède.

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois de juillet,

Par-devant nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

NEIF II Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193.219,

ici représentée par Sophie Cumani, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, à Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique»), représentant l'intégralité du capital social de Blue Duo 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196.589, constituée selon acte reçu par Me Carlo Wersandt en remplacement de Me Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 24 avril 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1662 en date du 6 juillet 2015 (ci-après la «Société»).

L'Associé Unique a déclaré avoir renoncé à toute formalité de convocation et a délibéré sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur de un euro (EUR 1,-) chacune, jusqu'à un montant de cinq millions huit cent vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 5.822.500,-), par l'émission de cinq millions huit cent dix mille (5.810.000) parts sociales d'une valeur de un euro (EUR 1,-) chacune.

2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

3. Divers.

L'Associé Unique requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq millions huit cent dix mille euros (EUR 5.810.000,-), afin de l'augmenter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cinq millions huit cent vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 5.822.500,-) par l'émission de cinq millions huit cent dix mille (5.810.000) parts sociales d'une valeur de cent euros (EUR 1,-) chacune.

Les cinq millions huit cent dix mille (5.810.000) nouvelles parts sociales émises ont été entièrement souscrites et intégralement payées par l'Associé Unique, susmentionnée, par un apport en numéraire, de telle manière que le montant de cinq millions huit cent dix mille euros (EUR 5.810.000,-) est maintenant à la disposition de la Société ainsi qu'il l'a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 - Capital des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital de la Société est fixé à cinq millions huit cent vingt-deux mille cinq cents euros (5.822.500,- EUR) divisé en cinq millions huit cent vingt-deux mille cinq cents (5.822.500) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, celles-ci étant entièrement souscrites et libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ trois mille sept cents euros (EUR 3.700).

Pouvoirs

La personne comparante es qualité qu'elle agit donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sophie Cumani, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.I, le 29 juillet 2015. 1LAC / 2015/ 24014. Reçu douze euros.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour expédition conforme - délivrée à la société à des fins administratives.

Senningerberg, le 4 août 2015.

Référence de publication: 2015133554/132.

(150144608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

THL CCD I (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015079996/10.

(150090968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Trans @ S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 52, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 92.620.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015080007/10.

(150090818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Tree Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 187.507.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015080011/11.

(150090821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Fiduciaire Treuconsult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 135.196.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société Fiduciaire Treuconsult S.A. en date du 21 mai 2015 que:

- L'assemblée décide de prolonger le mandat du commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en 2020.
- L'assemblée décide de prolonger le mandat des trois administrateurs et de l'administrateur-délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.
- Le nouveau siège de la société Allgemeine Management Gesellschaft G.m.b.H. est établi au 10, rue des Capucins L-1313 Luxembourg.
- Madame FRANCO Myriam, Représentant permanent de la personne morale Allgemeine Management Gesellschaft G.m.b.H. change son adresse au 3, rue de la loge, L-1945 Luxembourg.
- Madame KOCKS Myriam, membre du Verwaltungsratmitglied change son adresse au 3, rue de la loge, L-1945 Luxembourg.
- Madame KOCKS Myriam, administrateur-délégué change son adresse au 3, rue de la loge, L-1945 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 mai 2015.

Pour extrait conforme

Pour mandat

Référence de publication: 2015131697/23.

(150142404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

121 Bloor Street (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 105.920.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2015.

Référence de publication: 2015080076/10.

(150091102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

3D Plan Architecture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5951 Itzig, 12, rue des Arbustes.

R.C.S. Luxembourg B 103.290.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015080079/11.

(150091131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

TRG Blue Rock HBM Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 111.800,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 156.941.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth of July.

Before us Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxemburg.

Was held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of “TRG Blue Rock HBM Holdings S.à r.l.”, having its registered office at L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, incorporated by a deed of Me Francis KESSELER, then notary residing in Esch/Alzette, on October 25, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 5, dated January 3, 2011.

The meeting is presided by Me Oriana MAGNANO, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Me John COLLERAN, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Me Peik HEIRMAN, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I) The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II) All the shareholders declare having been informed on the agenda of the meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities.

III) It appears from the attendance list, that out of three thousand one hundred seventy nine (3,179) Class A Shares, eight thousand (8,000) Class B Shares and one (1) Class D Share, three thousand one hundred seventy nine (3,179), eight thousand (8,000) Class B Shares and one (1) Class D Share are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and may validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to dissolve the company TRG Blue Rock HBM Holdings S.à r.l.;
 2. Appointment of a liquidator;
 3. Determination of the powers of the liquidator as follows:
 - The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by Articles 144 and following of the law of August 10, 1915 relating to Commercial Companies, as amended, without having to ask for authorisation of the general meeting of the shareholders;
 - The liquidator may make advance payments of liquidation proceeds after having paid or set aside sufficient funds to meet creditors' actual and contingent claims provided that the liquidator will at all times act in accordance with the provisions of the articles of incorporation of the company and any shareholders agreement applicable to the company;
 - There shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory;
 - The liquidator may, under his own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers he determines and for the period he fixes;
 - The liquidator may bind the company in liquidation by his sole signature without any restriction.
- After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote.

First resolution

The general meeting decides to dissolve TRG Blue Rock HBM Holdings S.à r.l. and to put it into liquidation as from this day.

Second resolution

The general meeting appoints as liquidator REVICONSLT S.à r.l., a Luxembourg company having its registered office at 24, avenue Victor Hugo, L - 1750 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 139.013.

Third resolution

- The general meeting decides to determine the powers of the liquidator as follows:
- The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by Articles 144 and following of the law of August 10, 1915 relating to Commercial Companies, as amended, without having to ask for authorisation of the general meeting of the shareholders;
 - The liquidator may make advance payments of liquidation proceeds after having paid or set aside sufficient funds to meet creditors' actual and contingent claims provided that the liquidator will at all times act in accordance with the provisions of the articles of incorporation of the company and any shareholders agreement applicable to the company;
 - There shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory;
 - The liquidator may, under his own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers he determines and for the period he fixes;
 - The liquidator may bind the company in liquidation by his sole signature without any restriction.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of divergence between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of the present document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf juillet.

Par devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché of Luxembourg.

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de «TRG Blue Rock HBM Holdings S.à r.l.», ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, constituée par acte du notaire Me Francis KESSELER, alors notaire résidant à Esch/Alzette, en date du 25 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 5 en date du 3 janvier 2011.

L'assemblée est présidée par Me Oriana MAGNANO, avocat exerçant sous son titre professionnel d'origine - Solicitor, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président choisit comme secrétaire John COLLERAN, avocat exerçant sous son titre professionnel d'origine - Solicitor, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Peik HEIRMAN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) Les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte et seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

II) Tous les actionnaires déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée à l'avance et ont renoncé aux exigences de convocation et autres formalités.

III) Il résulte de la liste de présence que des trois mille cent soixante-dix-neuf euros (3.179) Parts Sociales de Classe A, huit mille (8.000) Parts Sociales de Classe B et une (1) Part Sociale de Classe D, trois mille cent soixante-dix-neuf euros (3.179) Parts Sociales de Classe A, huit mille (8.000) Parts Sociales de Classe B et une (1) Part Sociale de Classe D sont présentes ou représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée, et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été informés avant l'assemblée.

IV) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de dissoudre la société TRG Blue Rock HBM Holdings S.à r.l.;

2. Nomination d'un liquidateur;

3. Détermination des pouvoirs du liquidateur comme suit:

- Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de son mandat et en particulier tous les pouvoirs prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir requérir l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires;

- Le liquidateur peut accorder des avances sur le produit de la liquidation après avoir payé ou retenu des fonds suffisants pour pourvoir aux créances actuelles et futures des créanciers à condition que le liquidateur respecte à tous moment les dispositions des statuts de la société et tous pacte d'actionnaires applicable à la société;

- Le liquidateur sera dispensé de dresser inventaire;

- Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera;

- Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre TRG Blue Rock HBM Holdings S.à r.l., et de la mettre en liquidation à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme comme liquidateur REVICONCONSULT S.à r.l., une société luxembourgeoise ayant son siège social au 24, avenue Victor Hugo, L - 1750 Luxembourg, et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 139.013.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de déterminer les pouvoirs du liquidateur comme suit:

- Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de son mandat et en particulier tous les pouvoirs prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir requérir l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires;

- Le liquidateur peut accorder des avances sur le produit de la liquidation après avoir payé ou retenu des fonds suffisants pour pourvoir aux créances actuelles et futures des créanciers à condition que le liquidateur respecte à tous moment les dispositions des statuts de la société et tous pacte d'actionnaires applicable à la société;

- Le liquidateur sera dispensé de dresser inventaire;

- Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera;

- Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Plus rien n'était à l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, état civil et demeure, les comparants ont signé ensemble avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Magnano, Colleran, Heirman, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 août 2015. Relation: EAC/2015/18124. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015136186/141.

(150146743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Dundeal (International) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 172.059.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Dundeal (International) 2 S.à r.l.

Dream Global Advisors Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2015130429/11.

(150141561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Dundeal (International) 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 172.072.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Dundeal (International) 3 S.à r.l.

Dream Global Advisors Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2015130435/11.

(150141560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Dundeal (International) 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 174.215.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Dundeal (International) 8 S.à r.l.

Dream Global Advisors Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2015130440/11.

(150141557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Elix Holdings Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 164.353.

EXTRAIT

La société Cayman NIH Gamma Holdings, L.P., un exempted limited partnersip de droit des Iles Caïmans ayant son siège social au 87, Mary Street, KY1-9005 George Town, Grand Cayman et enregistré auprès du Registre des Iles Caïmans sous le numéro WK 52285, associé unique de la Société, a changé de nom.

Sa nouvelle dénomination est la suivante: Cayman Elix Holdings, L.P.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 août 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff
L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2015132813/21.

(150143166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Dyce Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.555,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 183.400.

—
Les comptes annuels pour la période du 18 décembre 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015130446/11.

(150140811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Data Graphic SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 42.166.

—
Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2015130450/11.

(150141495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

DSP Hydrolux S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 156.023.

—
Il est à noter que l'adresse du commissaire, VERICOM S.A. est

L-2341 Luxembourg, 1, rue du Plébiscite

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015130465/11.

(150140936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Trialys, Succursale Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg E 5.712.

—
OUVERTURE DE SUCCURSALE

En date du 17 juillet 2015, les gérants de la société TRIALYS, une Société civile à forme de société privée à responsabilité limitée de droit Belge, ayant son siège social à B-1050 Bruxelles, Place du Champs de Mars 2 et enregistrée auprès du Registre des Personnes Morales de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0634578255:

1) Mme. Alexandra PARDOU, née le 24 mai 1983 à Anderlecht (Belgique), domiciliée à B-1050 Bruxelles, Place du Champs de Mars 2; et

2) M. Gérald STEVENS, né le 12 novembre 1967 à Etterbeek (Belgique), domicilié à L-1724 Luxembourg, 3b, Boulevard du Prince Henri,

ont décidé des résolutions suivantes:

- d'ouvrir une succursale au Grand-Duché de Luxembourg;

- d'établir le siège social de la Succursale au 3b, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- que l'objet de la Succursale est l'exercice de la profession d'avocat sous toutes ses formes, y compris la liquidation ou l'administration provisoire de sociétés, la curatelle de faillite, l'exécution de mandats de justice, les arbitrages, la médiation, la rédaction d'articles, l'enseignement, la participation à des colloques et séminaires, dans le respect des règles déontologiques applicables à la profession d'avocat, par un ou plusieurs avocats inscrits au tableau de l'Ordre français des avocats de Bruxelles, à la liste des stagiaires, à la liste des avocats communautaires ou à la liste des membres associés, et par les avocats ou sociétés d'avocats avec qui il(s) peut (peuvent) s'associer conformément aux règles déontologiques qui leur sont applicables;

- la nomination de Monsieur Gérald STEVENS, avocat à la Cour inscrit à la liste I du Barreau de Luxembourg, né le 12 novembre 1967 à Etterbeek (Belgique) en tant que représentant permanent de la Succursale à compter de la date de sa création et ce pour une durée illimitée; et,

- de conférer à Monsieur Gérald STEVENS en sa qualité de représentant permanent de la Succursale le pouvoir de valablement la représenter et l'engager sans limitation de montant afin d'en diriger les activités au Luxembourg.

Luxembourg, le 12 août 2015.

Pour la Société

M. Gérald STEVENS

Référence de publication: 2015138575/33.

(150149940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Fiduciaire Comptable Actua, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5532 Remich, 6, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 198.616.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Pour la Société

Me Karine REUTER

Notaire

Référence de publication: 2015130548/13.

(150141614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Cresco Capital Mauerpark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 190.286.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of July.

Before the undersigned, Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

Appears:

1. Cresco Capital Urban Yurt Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B 184 916; and

2. Cresco Capital Urban Yurt 2 S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B 190 256.

Both here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, with professional address at Pétange, by virtue of 2 proxies given under private seal.

The beforesaid proxies, being initialled *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties are the shareholders of "Cresco Capital Mauerpark S.à r.l." a Luxembourg société à responsabilité limitée, incorporated by a notarial deed drawn up on 9 September 2014, having its registered office at 5, rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 190 286 (the Company) and whose articles of association (the Articles) have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 3354, page 160977 dated 12 November 2014 and have not been amended since.

The appearing parties requested to the notary to act:

- That the share capital of the Company amounts to EUR 12,500.- divided into 500 shares with a nominal value of EUR 25. - each.

That the shareholders holding 100% of the share capital of the Company declare having been informed in advance on the agenda of the general meeting (the General Meeting) and to have waived any convening notice. The General Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the following agenda:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment to article 11 of the Articles of the Company; and
2. Appointment of a new member of the board of managers.

The General Meeting thus requested the undersigned notary to record the following resolutions adopted by the Shareholders represented:

First resolution

The General Meeting resolves to amend the article 11 of the Articles of the Company which should read as follows:

“The Company is managed by a board of managers composed of at least three managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The Company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers acting jointly or of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 11 of the Articles of Incorporation.

The board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The meetings of the boards of managers will be validly held provided that the majority of managers are present or represented.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the board of managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the board of managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.”

Second resolution

The General Meeting resolves to appoint as new member of the board of managers, for an undetermined duration:

- Mrs Marion Foki, employee, born in Bussang (France) on 5 September 1979 with professional address at 25a Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

As a consequence of the above resolution, the board of managers of the Company is composed as follows:

- Mrs Marion Foki with professional address at 25a Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Mr Frank Przygodda with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg; and
- Mrs Caroline Hartmann with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version, and on request of the Shareholders, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Shareholders known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the Shareholders signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. Cresco Capital Urban Yurt Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 184.916; et

2. Cresco Capital Urban Yurt 2 S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 190 256

ici représentées par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu de 2 procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après signature «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes représentées comme indiquées ci-avant (les Associés) ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que le capital social de la Société s'élève à EUR 12.500,- représenté par 500 parts sociales de la Société d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

- Que les Associés représentant 100 % du capital social de la Société déclarent avoir été informés par avance de l'agenda de l'assemblée générale (l'Assemblée Générale) et avoir renoncé à toute convocation. L'Assemblée Générale est ce faisant régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer et décider sur l'agenda suivant:

Agenda:

1. Décision de modifier l'article 11 des Statuts; et
2. Nomination d'un nouveau membre du conseil de gérance

L'Assemblée Générale a donc requis le notaire instrumentant d'enregistrer les résolutions suivantes adoptées par les Associés représentés:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 11 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 11. La Société est gérée par un conseil de gérance formé de minimum trois gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

La société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants ou de toute autre personne(s) à qui de tels pouvoirs de signatures ont été valablement délégués conformément à l'article 11 des Statuts.

Le conseil de gérance peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Seconde résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer comme nouveau membre du conseil de gérance, pour une durée indéterminée:

- Mme Marion Foki, employée privée, née à Bussang (France) le 5 Septembre 1979, ayant son adresse professionnelle au 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

En conséquence de la décision ci-dessus, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Mme Marion Foki ayant son adresse professionnelle au 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- M. Frank Przygodda ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg; et
- Mme Caroline Hartmann ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française, et à la demande des associés, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Pétange, à la date indiquée au début du présent document.

Le document ayant été lu au mandataire des associés connu du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, le mandataire des actionnaires a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17408. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015133620/149.

(150145146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Fraenzebach I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 190.909.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Référence de publication: 2015130562/10.

(150141146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Libellule S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 199.035.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-trois juillet.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

ici représentée par Monsieur Christoph PIEL et Madame Annette SCHROEDER, tous les deux avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, agissant en vertu d'une procuration générale, dont une copie restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «LIBELLULE S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation de tous biens de transport et notamment l'achat, la vente et la location d'avions, de bateaux, ou autres biens, destinés à l'usage professionnel ou privé.

A ces fins, la société peut acquérir ou louer tout équipement, tous appareils, biens immobiliers, situés à Luxembourg ou ailleurs ainsi que prendre en charge tous services y relatifs.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000.- (TRENTE ET UN MILLE EUROS) représenté par 310 (TROIS CENT DIX) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont et resteront nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le quatrième mardi du mois d'avril à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires.

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille quinze.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille seize.

Souscription et libération.

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit:

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., prénommée

TROIS CENT DIX actions 310

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000.-(TRENTÉ-ET-UN MILLE EUROS) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 1.500.-.

Déclaration.

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Décisions de l'actionnaire unique.

Et à l'instant la comparante préqualifiée représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

1) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1965,

b) Monsieur Claudio TOMASSINI, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Esch/Alzette, le 31 octobre 1957.

c) Madame Annette SCHROEDER, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, née à Luxembourg, le 29 septembre 1962.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, R.C.S. Luxembourg B 34978.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021.

5) Le siège social est fixé à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third of July.

Before us, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., société anonyme, having its registered office at L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

here represented by Mr Christoph PIEL and Mrs Annette SCHROEDER, both residing professionally in L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, acting by virtue of a general power of attorney, a copy of which will remain attached to the present deed.

Such appearing party has decided to form a limited company ("société anonyme") in accordance with the following Articles of Incorporation:

Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is hereby formed a company (société anonyme) under the name of "LIBELLULE S.A."

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the Company is the exploitation of all goods of transport and especially the purchase and sale and the lease of planes, of boats or other goods, for private or professional use.

The Company may acquire or rent all equipment, devices, or real estate propertites located in Luxembourg or elsewhere as well accomplish all related services.

The corporation has also for purpose the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and trademarks and connected licences and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 5. The corporate capital is fixed EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) represented by three hundred and ten (310) shares without designation of a par value.

The shares are registered shares.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

Administration - Supervision

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more that one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

Art. 8. The board of directors elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

Art. 10. The corporation is committed by the joint signatures of a resident director and a non-resident director or by the individual signature of the delegate of the board. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 11. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Financial year - General meeting

Art. 12. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

Art. 13. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

Each share gives the right to one vote.

Art. 14. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

Art. 15. The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the provisions of the law.

Art. 16. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the fourth Tuesday of the month of April at 2.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions.

1) The first fiscal year will begin on the date of formation of the Company and will end on the thirty-first December two thousand and fifteen.

2) The first annual general meeting will be held in the year two thousand and sixteen.

Subscription and payment.

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., prenamed:

THREE HUNDRED AND TEN SHARES 310

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement.

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of costs.

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about EUR 1,500.-.

Extraordinary general meeting.

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of directors is set at three and that of the auditors at one.

2) The following are appointed directors:

a) Mr Jacques RECKINGER, residing professionally in L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, born in Luxembourg, on March 14, 1965.

b) Mr Claudio TOMASSINI, residing professionally in L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, born at Esch/Alzette, on 31 October 1957.

c) Mrs Annette SCHROEDER, residing professionally in L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, born in Luxembourg, on September 29, 1962.

2) Has been appointed auditor:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, having its registered office in L-1840 Luxembourg, 38, Boulevard Joseph II, RCS Luxembourg B 34978.

4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2021.

5) The registered office is fixed at L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in French, followed by an English translation and that in case of any divergences between the French and the English text, the French version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: C. PIEL, A. SCHROEDER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 29 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/23942. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 août 2015.

Référence de publication: 2015133940/249.

(150144745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Franco Megissi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 21, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 27.194.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2015.

Référence de publication: 2015130563/10.

(150142563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

FRGconsulting, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2327 Luxembourg, 22, Montée de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 185.099.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015130565/10.

(150141570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Innova Phoenix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 183.772,90.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 186.844.

Les comptes annuels pour la période du 24 avril 2014 (date de constitution) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Référence de publication: 2015130691/11.

(150140495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Pan European Value Added Venture S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 186.543.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of July.

Before Maître Danielle KOLBACH, Notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,
was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Pan European Value Added Venture S.C.A., a company limited by shares (société en commandite par actions) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 186543 (the "Company"), incorporated by a deed drawn up on 23 April 2014 (the "Articles") by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 1720, page 82521, dated 3 July 2014. The Articles have been amended for the last time by a deed drawn up on 13 April 2015 by Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg and not published in the Mémorial yet.

The extraordinary general meeting of the Company (the "Meeting") elected as Chairman, Sara Lecomte, private employee, residing professionally in Redange-sur-Attert.

The chairman appointed as Secretary and the Meeting elected as Scrutineer Barbara Schmitt, private employee, residing professionally in Redange-sur-Attert.

The office of the Meeting having thus been constituted, the chairman requested the notary to enact that:

I. The names of the shareholders present at the meeting or represented at the meeting by proxies (together the "Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list at the end of these minutes. This attendance list has been signed *in varietur* with the proxy forms by the Shareholders represented at the Meeting by proxies, the notary, the chairman, the scrutineer and the secretary.

II. The attendance list shows that the five million nine hundred twenty-six thousand one hundred fifty-nine (5,926,159) shares representing the entire share capital of the Company are present or represented at the Meeting so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders have been beforehand informed.

III. The agenda of the Meeting was the following:

Agenda

1. Decision to create new classes of limited shares and subsequent reallocation of the existing shares;
2. Decision to amend article 5.1 of the Articles.
3. Decision to amend article 8.4.3 of the Articles.
4. Decision to amend article 30 of the Articles.

The Meeting declares and requests the undersigned notary to enact that:

First resolution

The Meeting resolves to create the following new classes of limited shares in the Company's share capital:

- the class B series 1 shares;
- the class B series 2 shares;
- the class B series 3 shares,

with a par value of one Euro (EUR 1.-) each and having the rights and obligations as set out in the Articles as amended by the following resolutions.

The Meeting resolves to allocate the existing shares as stated in annex I.

Second resolution

Following the above creation of new classes of shares in the Company and the subsequent reallocation, the Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles which shall now read as follows:

" **5.1.** The subscribed capital is fixed at five million nine hundred twenty-six thousand one hundred fifty-nine Euros (EUR 5,926,159.-), represented by:

- twenty-five thousand (25,000) class A unlimited Share of unlimited shareholder ("actions de commandité", herein defined as "Class A Unlimited Shares");
- one million eight hundred eleven thousand two hundred forty-six (1,811,246) class B series 1 shares of limited shareholder ("actions de commanditaire", herein defined as the "Class B Series 1 Shares");
- four million eighty-nine thousand nine hundred thirteen (4,089,913) class B series 2 shares of limited shareholder ("actions de commanditaire", herein defined as the "Class B Series 2 Shares");

- class B series 3 shares as may be issued in the future ("actions de commanditaire", herein defined as the "Class B Series 3 Shares" and together with the Class B Series 1 Shares and the Class B Series 2 Shares, herein defined as "Class B Shares");
- class C shares as may be issued in the future (the "Class C Shares", together, with the Class A Unlimited Shares and the Class B Shares, referred to as the "Shares"), with a par value of one euro (EUR 1.-) each

The holders of the Class A Unlimited Shares are hereafter referred to as the "Class A Unlimited Shareholders". The holders of the Class B Shares are hereafter referred to as the "Class B Shareholders". The holders of the Class C Shares are hereafter referred to as the "Class C Shareholders". The holders of the Shares are hereafter referred to as the "Shareholders".

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 8.4.3 of the Articles, which shall now read as follows:

" 8.4.3. General Partner. The General Partner will have twenty (20) Business Days as from the reception of the Notification Letter to decide whether it does or does not approve and to notify such decision to the transferor. If the General Partner does not notify its refusal within the twenty (20) Business Day period aforementioned, it shall be deemed to have refused the contemplated Transfer. The General Partner has full discretion in making this decision, is not subject to any restrictions and is not required to make the reasons for its decision known, unless the proposed transferee is an Eligible Investor, in which case the General Partner shall not unreasonably withhold or delay its approval."

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 30 of the Articles, which shall read as follows:

"[...]

"Capital Call" means a capital call made by the General Partner in accordance with any agreement entered into from time to time among the Shareholders.

[...]

"Cause" means the occurrence of the following events: (i) a material unremedied breach by the General Partner of the law or of their obligations under these Articles and any agreement entered into from time to time among the Shareholders having a material adverse effect on the Company (including, for the avoidance of doubt, failure by the General Partner to subscribe for additional Class A Unlimited Shares pursuant to any agreement entered into from time to time among the Shareholders or to meet a Capital Call in relation to such Class A Unlimited Shares), if such breach is not cured within thirty (30) Days; or (ii) fraud, wilful misconduct, bad faith, gross negligence of the General Partner or reckless disregard for their duties in respect of the Company and under these Articles and any agreement entered into from time to time among the Shareholders; or (iii) failure by a Class C Shareholder which is directly or indirectly wholly owned by AXA REIM S.A. to meet a Capital Call, in relation to its Class C Shares if such failure is not remedied within thirty (30) Days and, in each case, (i) and (ii) shall be determined by a decision on the merit of the case rendered by the competent court of Luxembourg in first instance sitting in full proceeding.

[...]

"Class B Series 1 Shares" has the meaning set out in Article 5.1.

"Class B Series 2 Shares" has the meaning set out in Article 5.1.

"Class B Series 3 Shares" has the meaning set out in Article 5.1.

[...]

"Eligible Investor" means a prospective transferee that is determined by the General Partner in its reasonable discretion to be an entity that:

- is a Qualified Transferee as currently defined;
- meets the Transfer Minimum Requirements and the existing requirements in any agreement entered into from time to time among the Shareholders;
- can demonstrate to the General Partner's satisfaction that it has sufficient financial resources to fulfil its obligations in respect of the Undrawn Commitment transferred to it;
- is not a hedge fund, vulture fund or distressed opportunity fund or other an activist investor with a record of any antagonistic or disruptive investment strategies;
- is not, to the knowledge of the General Partner, currently in, or have at any time within the previous five years been in, material litigation or dispute with the General Partner, another Investor or any of their respective Affiliates;
- whose clear intention is not to hold its interest in the Company as a long term investment for at least the remaining term of the Company; and
- whose involvement in the Company may not otherwise reasonably be considered to materially and adversely affect the reputation of the General Partner, the Company, the Investors or their respective Affiliates.

[...]

"Undrawn Commitment" has the meaning given in any agreement entered into from time to time among the Shareholders.

[...]"

Expenses

The expenses, remunerations or charges, in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at about one thousand three hundred euros (EUR 1,300.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de juillet,

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Pan European Value Added Venture S.C.A. une société en commandite par actions constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186543 (la "Société") et constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 23 avril 2014 (les "Statuts"), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") sous le numéro 1720, page 82521 en date du 3 juillet 2014. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte établi le 13 avril 2015 par Maître Cosita Delvaux, notaire résidant à Luxembourg et pas encore publié au Mémorial.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société (l'"Assemblée") élit comme Président, Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert.

Le président nomme en qualité de Secrétaire, et l'Assemblée élit comme Scrutateur, Barbara Schmitt, employée privée demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert.

Le bureau de l'Assemblée ayant été ainsi constitué, le président requiert le notaire de prendre acte que:

I. Les noms des actionnaires présents à l'Assemblée ou représentés à l'Assemblée par des mandataires (ensemble les "Actionnaires") et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont mentionnés sur une liste de présence à la fin de ce procès-verbal. Cette liste de présence a été signée ne varietur avec les procurations par les Actionnaires représentés à l'Assemblée par des mandataires, le notaire, le président, le scrutateur et le secrétaire.

II. La liste de présence montre que les cinq millions neuf cent vingt-six mille cent cinquante-neuf (5.926.159) actions représentant la totalité du capital social de la Société, sont présents ou représentés à l'Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les Actionnaires ont été informés préalablement.

L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de créer des nouvelles catégories d'actions de commanditaire et de faire une réallocation subséquente des actions existantes.

2. Décision de modifier l'article 5.1 des Statuts.

3. Décision de modifier l'article 8.4.3 des Statuts.

4. Décision de modifier l'article 30 des Statuts.

L'Assemblée déclare et requiert le notaire soussigné d'acter que:

Première résolution

L'Assemblée décide de créer les nouvelles catégories d'actions de commanditaire suivantes dans le capital social de la Société:

- les actions de catégorie B série 1;

- les actions de catégorie B série 2;

- les actions de catégorie B série 3,

avec un pair comptable d'un Euro (1,- EUR) chacune et ayant les droits et obligations tels que définis dans les Statuts tels que modifiés par les résolutions suivantes.

L'Assemblée décide d'allouer les actions existantes comme indiqué dans l'annexe I.

Deuxième résolution

Suite à la création ci-dessus de nouvelles catégories d'actions dans la Société et la réallocation subséquente, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui devra désormais se lire comme suit:

" **5.1.** Le capital souscrit est fixé à cinq millions neuf cent vingt-six mille cent cinquante-neuf Euros (5.926.159,- EUR) représentés par:

- vingt-cinq mille (25,000) Actions de commandité de catégorie A d'Actionnaire Commandité (ci-après les "Actions de Commandité de Catégorie A");

- un million huit cent onze mille deux cent quarante-six (1.811.246) actions de commanditaire de catégorie B série 1 (ci-après les "Actions de Catégorie B Série 1"),

- quatre millions quatre-vingt-neuf mille neuf cent treize (4.089.913) actions de commanditaire de catégorie B série 2 (ci-après les "Actions de Catégorie B Série 2"),

- des actions de catégorie B série 3 qui pourront être émises dans le futur (ci-après les "Actions de Catégorie B série 3" et ensemble avec les Actions de Catégorie B série 1 et des Actions de Catégorie B série 2, ci-après défini comme "Actions de Catégorie B"),

- des actions de catégorie C qui pourront être émises dans le futur (les "Actions de Catégorie C"), ensemble, avec les Actions de Commandité de Catégorie A et les Actions de Catégorie B, désignées comme les "Actions"), avec une valeur au pair d'un Euro (1,- EUR) chacune Les détenteurs d'Actions de Commandité de Catégorie A sont désignés ci-après comme les "Actionnaires Commandités de Catégorie A".

Les détenteurs d'Actions de Catégorie B sont désignés ci-après comme les "Actionnaires de Catégorie B". Les détenteurs d'Actions de Catégorie C sont désignés ci-après comme les "Actionnaires de Catégorie C". Les détenteurs d'Actions sont ci-après désignés comme les "Actionnaires".

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 8.4.3 des Statuts, qui devra désormais de lire comme suit:

" **8.4.3. Gérant Commandité.** Le Gérant Commandité disposera de vingt (20) Jours Ouvrables à partir de la réception de la Lettre de Notification pour décider d'approuver ou non et de notifier telle décision au cédant. Si le Gérant Commandité ne notifie pas son refus endéans de la période des vingt (20) Jours Ouvrables précitée, il sera réputé avoir refusé la Cession envisagée. Entière discrétion est laissée au Gérant Commandité pour prendre cette décision, il n'est soumis à aucune limitation et il ne doit pas faire connaître les raisons de sa décision, sauf si le cessionnaire proposé est un Investisseur Eligible, dans ce cas le Gérant Commandité ne peut raisonnablement pas refuser ou reporter son approbation."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 30 des Statuts, qui devra désormais se lire comme suit:

"[...]

"Appel de Capital" signifie un appel de capital réalisé par le Gérant Commandité conformément à tout pacte d'actionnaires conclu de temps en temps entre les Actionnaires.

[...]

"Cause" signifie la survenance des événements suivants: (i) un manquement substantiel non corrigé par le Gérant Commandité à la loi ou à ses obligations en vertu des présents Statuts et tout contrat pouvant être conclu à tout moment entre les Actionnaires ayant un effet négatif important sur la Société (incluant, afin d'éviter tout doute, la défaillance du Gérant Commandité de souscrire à des Actions de Commandité de Catégorie A en application de tout contrat conclu à tout moment entre les Actionnaires ou de participer à un Appel de Capital en relation avec les Actions de Commandité de Catégorie A), s'il n'a pas été remédié à cette violation dans les trente (30) Jours; ou (ii) la fraude, la faute intentionnelle, la mauvaise foi, la négligence grave du Gérant Commandité ou une indifférence/mépris flagrant à l'égard de ses obligations vis-à-vis de la Société et selon les présents Statuts et tout pacte conclu de temps en temps entre les Actionnaires; ou (iii) la défaillance d'un Actionnaire de Catégorie C qui est directement ou indirectement entièrement détenu par AXA REIM S.A. de participer à un Appel de Capital, en relation avec ses Actions de Catégorie C si cette défaillance n'est pas remédiée endéans les trente (30) Jours et, dans chaque cas, (i) et (ii) sera déterminé par une décision sur le fond de l'affaire rendue par le tribunal compétent de Luxembourg en première instance siégeant pour cette procédure.

[...]

"Actions de Catégorie B Série 1" a le sens attribué au dit terme à l'article 5.1.

"Actions de Catégorie B Série 2" a le sens attribué au dit terme à l'article 5.1.

"Actions de Catégorie B Série 3" a le sens attribué au dit terme à l'article 5.1.

[...]

"Investisseur Eligible" signifie un cessionnaire éventuel qui est déterminé par le Gérant Commandité selon sa discrétion raisonnable d'être une entité qui:

- est une Cessionnaire Qualifié comme actuellement défini;

- réuni les Exigences Minimales de Cession et les exigences existantes dans tout contrat pouvant être conclu à tout moment entre les Actionnaires;

- peut démontrer à la satisfaction du Gérant Commandité qu'il a des ressources financières suffisantes pour remplir ses obligations pour ce qui est de l'Engagement Non Utilisé qui lui est transféré;

- n'est pas un hedge fund, un vulture fund ou un distressed opportunity fund ou un investisseur militant ayant un historique de stratégies d'investissement hostiles ou perturbatrices;

- n'est pas, à la connaissance du Gérant Commandité, actuellement, ou a été à un moment endéans les cinq années précédentes, en litige ou désaccord avec le Gérant Commandité, d'autres Investisseurs ou l'un de ses Affiliés respectifs;

- dont les intentions claires ne sont pas de détenir une participation dans la Société comme un investissement à long terme pour au moins la durée restante de la Société; et

- dont l'implication dans la Société ne peut pas être raisonnablement considérée comme pouvant affecter substantiellement défavorablement la réputation du Gérant Commandité, de la Société, des Investisseurs ou de leurs Affiliés respectifs.

[...]

"Engagement Non Utilisés" a la signification donnée dans tout pacte conclu de temps en temps entre les Actionnaires.

[...]"

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Cet acte notarié a été dressé à Redange-sur-Attert, le jour mentionné au début de ce document.

Ce document ayant été lu au mandataire des Actionnaires, qui est connu par le Notaire par son nom de famille, prénom, état civil et résidence, le mandataire des Actionnaires et le Notaire ont ensemble signé cet acte.

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande aux Actionnaires, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Signé: S. LECOMTE, B. SCHMITT, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 30 juillet 2015. Relation: DAC/2015/12827. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 05 août 2015.

Référence de publication: 2015135102/249.

(150145810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Isaac Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 158.322.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015130702/10.

(150140392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Itom Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 190.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015130703/10.

(150141330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Juno Pharmaceuticals Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 39, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 179.816.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Référence de publication: 2015130734/10.

(150140728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Cybercultus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 22, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 107.507.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 15 juillet 2015.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 15 juillet 2015:

- La démission à compter de ce jour de la, société International Business Performers S.A., ayant son siège social à L-9544 Wiltz, Rue des Tondeurs, 9, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 91644 en sa qualité d'administrateur de la société Cybercultus S.A.

- La nomination à compter de ce jour de Monsieur Christian Collin, administrateur de société, né le 02 avril 1955 et demeurant à L-9696 Winseler, Duerfstrooss, 42, en qualité d'administrateur de la société Cybercultus.

Son mandat poursuit celui de son prédécesseur et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

- La démission à compter de ce jour de la, société International Business Councilors S.A., ayant son siège social à L-9544 Wiltz, Rue des Tondeurs, 9, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 39503 en sa qualité de commissaire aux comptes de la société Cybercultus S.A.

- La nomination à compter de ce jour de Madame Karima Bourkane, sans état particulier, née le 02 février 1967 et demeurant à L-9645 Derenbach, Maison 58, en qualité de commissaire aux comptes de la société Cybercultus S.A..

Son mandat poursuit celui de son prédécesseur et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

Doncols, le 15 juillet 2015.

Pour extrait conforme

La société DUCAgest S.à r.l.

Référence de publication: 2015133662/24.

(150144423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Kinstellar Business Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 141.481.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015130746/10.

(150140945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Katia Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 75.985.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015130753/11.

(150141172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Kudu Mistral S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 176.373.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015130762/13.

(150141176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Morgan Stanley Carme Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 135.869.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of July, before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Morgan Stanley Ganymede Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Register of commerce and companies of Luxembourg under number B 135.868 (the Parent),

duly represented by Peggy Simon, notary's clerk, residing professionally in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Parent holds all the shares in the Luxembourg société à responsabilité limitée existing under the name of Morgan Stanley Carme Luxembourg S.à r.l., having its registered office at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 135.869 (the Company);

- the Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Shaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on January 7, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° -529 of March 3, 2008. Since that date, the articles of association of the Company (the Articles) have not been amended;

- the Company's capital is set at thirteen thousand euro (EUR 13,000.-), represented by thirteen (13) shares in registered form, having a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;

- the Parent then assumes the role of liquidator of the Company;

- the Parent has full knowledge of the Articles of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Parent, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and final beneficial owner of the operation, hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;

- the Parent grants full discharge to the managers of the Company for their respective mandates from the date of their respective appointment up to the date of the present meeting;

- the Parent as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Parent is vested with all the assets (i.a. all rights, title and obligations in such assets) and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of publication of the present meeting with the Memorial at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de juillet par-devant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Morgan Stanley Ganymede Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 135.868 (la Société Mère),

dûment représentée par Peggy Simon, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration émise sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux autorités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par le biais de son mandataire, a requis le notaire d'acter que:

- la Société Mère détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois existant sous la dénomination Morgan Stanley Carme Luxembourg S.à r.l., constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 135.869 (la Société);

- la Société a été constituée en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du constituée le 7 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 529 du 3 mars 2008. Depuis cette date, les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés;

- le capital social de la Société est fixé à treize mille euros (EUR 13.000,-), représenté par treize (13) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune;

- la Société Mère assume le rôle de liquidateur de la Société;

- la Société Mère a pleinement connaissance des Statuts de la Société et connaît parfaitement la situation financière de la Société;

- la Société Mère, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société et bénéficiaire économique final de l'opération, décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;

- la Société Mère accorde pleine décharge aux gérants de la Société pour leurs mandats respectifs de la date de leur nomination respective à la date de la présente assemblée;

- la Société Mère, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que la Société Mère est investie de tout l'actif (entre autres tous les droits, titres et obligations relatives aux actifs) et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société, en particulier tout passif caché ou inconnu mais impayé et tout passif inconnu de la Société avant tout paiement à sa personne;

- en conséquence de quoi la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de publication de la présente assemblée au Mémorial au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 août 2015. Relation: GAC/2015/6698. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 07 août 2015.

Référence de publication: 2015135917/95.

(150147648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Laser MH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 318.750,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 153.855.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015130766/10.

(150141898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Laser VV Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 166.769.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015130767/10.

(150142022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Laser VV Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.499.998,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 166.780.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015130768/10.

(150141638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Reinet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 140.794.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-nine day of the month of June.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

REINET FUND S.C.A, S.I.F, a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 35, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 141.613,

represented by Mrs Aline Condrotte, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy dated 25 June 2015 given under private seal, which will be filed with the registration authorities together with the present deed,

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Reinet S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 35, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 140.794 (the "Company").

The Company was incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 06 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated on 20 August 2008, number 2014.

The Sole Shareholder, represented as state above, declares and requests the notary to state that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all the items of the agenda.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Amendment of article 2 of the articles of association of Company so as to read as follows:

“ **Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by the sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may also hold, acquire, dispose, invest in intellectual property rights of any kind and develop, license or sub license, and manage any such rights.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.”

After the foregoing was approved by the proxy holder of the appearing party, the following resolution was passed:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the articles of association as follow:

“ **Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by the sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may also hold, acquire, dispose, invest in intellectual property rights of any kind and develop, license or sub license, and manage any such rights.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.”

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, known by the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française de l'acte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois de juin.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Reinet Fund S.C.A S.I.F, une société en commandite par actions en vertu des lois de Luxembourg, ayant son siège social sis au 35, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 141.613,

représentée par Madame Aline Condrotte, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 25 juin 2015 donnée sous seing privé, qui sera soumise aux formalités d'enregistrement ensemble avec le présent acte,

la comparante, représentée comme ci-avant, est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Reinet S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 35, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.794 (la «Société»). La Société a été constituée en date du 06 août 2008 par acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant

à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") en date du 20 août 2008, sous le numéro 2014.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales émises par la Société, ainsi des décisions peuvent être valablement adoptées sur tous les points de l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels il y a lieu d'adopter des résolutions sont les suivants:

Modification de l'article 2 des statuts de la Société de sorte à le lire comme suit:

« **Art. 2. Objet social.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans une autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de société auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut aussi détenir, acquérir, aliéner, investir dans tout droit de propriété intellectuelle et développer, octroyer des licences ou des sous-licences et gérer lesdits droits.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.»

Après approbation de ce qui précède par la mandataire de la partie comparante, la résolution suivante a été adoptée:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social et, en conséquence, il modifie l'article 2 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Objet social.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans une autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de société auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut aussi détenir, acquérir, aliéner, investir dans tout droit de propriété intellectuelle et développer, octroyer des licences ou des sous-licences et gérer lesdits droits.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même partie comparante, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre la version française et la version anglaise.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la même date qu'en tête du présent.

Après lecture du présent acte et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: A. CONDROTTE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 juillet 2015. Relation: EAC/2015/15795. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015134151/132.

(150145118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Links Bidco S.à r.l. Propco 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 175.441.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2015130776/10.

(150141538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Links Bidco S.à r.l. Propco 5, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 175.502.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2015130777/10.

(150141535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Lunar Cardiff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 185.033.

Les comptes annuels pour la période du 11 février 2014 au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015130781/10.

(150141458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Capstone Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 150.998.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 27 juillet 2015

1. M. Sami HAJJEM a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 1^{er} août 2015.
2. M. Jean-Christophe DAUPHIN a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 1^{er} août 2015.
3. M. Frank PLETSCHE, né à Trèves (Allemagne), le 15 juillet 1974, demeurant professionnellement à 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, a été nommé comme gérant avec effet au 1^{er} août 2015 pour une durée indéterminée
4. M. Mark Gorholt, né à Trèves (Allemagne), le 26 novembre 1980, demeurant professionnellement à 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, a été nommé comme gérant avec effet au 1^{er} août 2015 pour une durée indéterminée
5. Veuillez prendre note du changement de l'adresse de la société comme suit:
Capstone Capital S.à r.l.
5, Avenue Gaston Diderich
L-1420 Luxembourg
Luxembourg
6. Veuillez prendre note du changement de l'adresse de la gérante comme suit:
Mme Urszula PRZYBYSLAWSKA
5, Avenue Gaston Diderich
L-1420 Luxembourg
Luxembourg

Luxembourg, le 27.07.2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Capstone Capital S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015134504/24.

(150146587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

LuxRis Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 175.000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015130784/10.

(150141564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Las Vegas Casino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 71.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LAS VEGAS CASINO S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015130786/11.

(150140534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Stark PSM Technology S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.862.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of July,

Before the undersigned, Maître Henri BECK, notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Stark PSM Technology S.à r.l., in liquidation, a société à responsabilité limitée in liquidation having its registered office at 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 127.862 and having a share capital of EUR 12,500 (the Company).

THERE APPEARED:

- Shepherd Investments International Ltd, a limited company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Craigmuir Chambers, Road Town, BVI - Tortola, British Virgin Islands and registered with the British Virgin Islands chamber of commerce under number 151728 and holding 10,500 shares of the Company, (Shareholder 1); and

- Stark Investment Limited Partnership, a limited partnership incorporated under the laws of the United States of America, having its registered office at 735 N Water Street - Suite 790, Milwaukee WI 53202, and registered with the chamber of commerce of Wisconsin under number S046020 and holding 2,000 shares of the Company, (Shareholder 2).

Shareholder 1, and Shareholder 2 are together referred to as the Shareholders and individually as a Shareholder.

The Shareholders are represented by Peggy Simon, employee, whose professional address is in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of two powers of attorney given on May 6, 2015.

After signature ne varietur by the authorised representative of the relevant Shareholder and the undersigned notary, each power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Shareholders, represented as set out above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That they are the Company's sole shareholders and that the Meeting is thus validly constituted and may deliberate on the items on the agenda, as set out below;

II. That the Company was incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 18 April 2007 published on 3 July 2007 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1333, page 63963 and that the Company was dissolved and put into liquidation on 5 September 2014, pursuant to an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company held on 5 September 2014, before the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3065, page 147090, dated 22 October 2014;

III. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. acknowledgement and approval that a material error occurred in the name of the liquidation auditor appointed pursuant to the written resolutions taken by the Company's shareholders;

2. presentation of the report of the liquidation auditor (commissaire);

3. discharge (quitus) to the managers of the Company for all their duties during, and in connection with their mandate;

4. discharge (quitus) to Stark Entity Services LLC, as liquidator (liquidateur) of the Company for all its duties during, and in connection with, the voluntary liquidation (liquidation volontaire) of the Company;

5. discharge (quitus) to Specialty Fund Management Services LLC, as liquidation auditor (commissaire-vérificateur) of the Company for all its duties during, and in connection with, the voluntary liquidation (liquidation volontaire) of the Company;

6. decision to close the liquidation of the Company;

7. decision that the Company's documents and books be kept for five (5) years from the date of publication of the closing of the liquidation in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C at the following address: 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

8. granting of proxies; and

9. miscellaneous.

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to acknowledge and approve that an error occurred in the name of the Company's liquidation auditor appointed (commissaire) (the Liquidation Auditor Name) pursuant to the written resolutions taken by the Company's shareholders dated 28 January 2015 (the Written Resolutions) and further resolve to rectify this material error effective as of the date of the Written Resolutions.

The Shareholders resolve to acknowledge and approve that the Liquidation Auditor Name should be read Specialty Fund Management Services LLC instead of Stark Entity Services LLC.

As a consequence of the above resolutions:

- the third resolution of the Written Resolutions shall read as follows:

““The Shareholders resolve to appoint Specialty Fund Management Services LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Wisconsin USA, and registered with the register of commerce and companies of Wisconsin USA, under number S084191, as liquidation auditor (commissaire) in respect of the voluntary liquidation (liquidation volontaire) of the Company.”

the fourth resolution of the Written Resolutions shall read as follows:

“The Shareholders resolve to convene a meeting of the Company's shareholders to resolve on the following items:

1. presentation of the report of the liquidation auditor (commissaire);

2. discharge (quitus) to the managers of the Company for all their duties during, and in connection with their mandate;

3. discharge (quitus) to Stark Entity Services LLC, as liquidator (liquidateur) of the Company for all its duties during, and in connection with, the voluntary liquidation (liquidation volontaire) of the Company;

4. discharge (quitus) to Specialty Fund Management Services LLC, as liquidation auditor (commissaire-vérificateur) of the Company for all its duties during, and in connection with, the voluntary liquidation (liquidation volontaire) of the Company;

5. decision to close the liquidation of the Company;

6. decision that the Company's documents and books be kept for five (5) years from the date of publication of the closing of the liquidation in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C at the following address: 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

7. granting of proxies; and

8. miscellaneous.”

Second resolution

The Shareholders resolve to acknowledge and approve the report by Specialty Fund Management Services LLC, (appointed as the Company's liquidation auditor (commissaire) (the Liquidation Auditor) as above indicated on the proper

performance of the actions taken by Stark Entity Services LLC, (appointed as the Company's liquidator pursuant to an extraordinary general meeting of the Company's shareholders held on 5 September 2014, (the Liquidator)).

The liquidation auditor informs the Shareholders that all the liabilities of the Company have been settled or provided for and that all the remaining assets of the Company have been paid so that the Company can be liquidated and that the liquidation may therefore be closed.

The liquidation auditor confirms that the Liquidator has completed his mission with due care, that the Liquidator has acted in the best interest of the Company.

Third resolution

The Shareholders resolve to give discharge (quitus) to all managers of the Company for the performance of all their duties during and in connection with, their mandate.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to give discharge (quitus) to Stark Entity Services LLC, as Liquidator of the Company, for the performance of all its duties during, and in connection with, the voluntary liquidation (liquidation volontaire) of the Company.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to give discharge (quitus) to Specialty Fund Management Services LLC, as liquidation auditor (commissaire-vérificateur) of the Company for the performance of all its duties during, and in connection with, the voluntary liquidation (liquidation volontaire) of the Company.

Sixth resolution

As all the Company's liabilities have been settled and all its remaining assets distributed as liquidation proceeds to the Shareholders, and no liquidation proceeds (boni de liquidation) are outstanding, the Shareholders resolve to close the liquidation.

All expenses and outstanding liabilities related to this liquidation will be borne by the Shareholders in proportion to their shares in the Company.

Seventh resolution

The Shareholders resolve to keep the Company's books, documents and records for a period of five years from the date of publication of the closing of the liquidation in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations at the following address: 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Eighth resolution

The Shareholders resolve to grant power to any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. and any employee of Citco REIF Services (Luxembourg) S.A., each of them acting individually:

1. to carry out and perform any formalities necessary to complete and file any outstanding tax returns of the Company (including, but not limited to, tax returns relating to financial years 2014 and 2015);
 2. to undertake any formalities necessary in connection with filing the accounts and closing the Company's liquidation.
- These powers will expire one year after the closing of the Company's liquidation.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Shareholders, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

This notarial deed is drawn up in Echternach, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Shareholders' authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède: to be updated

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour de juillet,

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Stark PSM Technology S.à r.l., en liquidation, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 127.862 et disposant d'un capital social de EUR 12.500 (la Société).

ONT COMPARU:

- Shepherd Investments International Ltd, une société à responsabilité limitée (limited company) constituée selon le droit des Îles Vierges Britanniques, dont le siège social se situe à Craigmuir Chambers, Road Town, BVI - Tortola, Îles

Virgées Britanniques, et immatriculée auprès de la chambre de commerce des Îles Vierges Britanniques sous le numéro 151728 et détenant 10.500 parts sociales de la Société (l'Associé 1); et

- Stark Investments Limited Partnership, une société en commandite (limited partnership) constituée selon le droit des Etats Unis d'Amérique, dont le siège social se situe au 735 N Water Street - Suite 790, Milwaukee WI 53202, et immatriculée auprès de la chambre de commerce du Wisconsin sous le numéro S046020 et détenant 2.000 parts sociales de la Société (l'Associé 2);

L'Associé 1, et l'Associé 2 sont ci-après dénommés conjointement les Associés, et individuellement un Associé.

Les Associés sont représentés par Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu de deux procurations données le 6 mai 2015.

Après avoir été signées ne varietur par le mandataire de l'Associé en question et le notaire instrumentant, chaque procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'ils sont les seuls associés de la Société et que l'Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduits ci-après;

II. Que la Société a constituée suivant un acte passé par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 18 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1333, page 63963 du 3 juillet 2007 et que la Société a été dissoute et mise en liquidation le 5 septembre 2014, suivant une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue le 5 septembre 2014, par devant le notaire instrumentant et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3065, page 147090 du 22 octobre 2014;

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. reconnaissance et acceptation qu'une erreur matérielle s'est produite dans le nom du commissaire désigné suivant les résolutions écrites prises par les associés de la Société;

2. présentation du rapport du commissaire;

3. décharge (quitus) aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mission pendant la durée, et dans le cadre de leur mandat;

4. décharge (quitus) à Stark Entity Services LLC, en tant que liquidateur de la Société pour l'exécution de sa mission pendant la durée, et dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société;

5. décharge (quitus) à Specialty Fund Management Services LLC, en tant que commissaire de la Société pour l'exécution de sa mission pendant la durée, et dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société;

6. décision de clôturer la liquidation de la Société;

7. décision selon laquelle les documents et livres de la Société seront conservés durant une période de cinq (5) années à partir de la date de publication de la clôture de liquidation au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations à l'adresse suivante: 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

8. octroi de pouvoirs; et

9. divers.

IV. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de prendre acte et d'approuver qu'une erreur matérielle s'est produite dans le nom du commissaire désigné (le Nom du Commissaire) suivant les résolutions écrites prises par les associés de la Société en date du 28 janvier 2015 (les Résolutions Ecrites) et décident en outre de rectifier ladite erreur matérielle avec pour date d'effet celle de la prise des Résolutions Ecrites.

Les Associés décident de prendre acte et d'approuver que le Nom du Commissaire devait être lu comme Specialty Fund Management Services LLC au lieu de Stark Entity Services LLC.

En conséquence des résolutions précédentes:

- la troisième résolution des Résolutions Ecrites devait être lue de la manière suivante:

«Les Associés décident de nommer Specialty Fund Management Services LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée selon le droit du Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du registre de commerce de du Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, sous le numéro S084191, en qualité de commissaire dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.»

- La quatrième résolution des Résolutions Ecrites devait être lue de la manière suivante:

«Les Associés décident de convoquer une assemblée des associés de la Société afin de se prononcer sur les points suivants:

1. présentation du rapport du commissaire;

2. décharge (quitus) aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mission pendant la durée, et dans le cadre de leur mandat;

3. décharge (quitus) à Stark Entity Services LLC, en tant que liquidateur de la Société pour l'exécution de sa mission pendant la durée, et dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société;

4. décharge (quitus) à Specialty Fund Management Services LLC, en tant que commissaire-vérificateur de la Société pour l'exécution de sa mission pendant la durée, et dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société;

5. décision de clôturer la liquidation de la Société;

6. décision selon laquelle les documents et livres de la Société seront conservés durant une période de cinq (5) années à partir de la date de publication de la clôture de liquidation dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations à l'adresse suivante: 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

7. octroi de pouvoirs; et

8. divers.»

Deuxième résolution

Les Associés décident de prendre acte et d'approuver le rapport de de Specialty Fund Management Services LLC, (nommé commissaire à la liquidation volontaire de la Société (le Commissaire) comme décrit ci-dessus, sur l'accomplissement en bonne et due forme de ses actions par Stark Entity Services LLC (nommé liquidateur de la Société par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue le 5 septembre 2014, (le Liquidateur)).

Le commissaire informe les Associés que toutes les dettes de la Société ont été réglées ou prévues et que tous les actifs restants de la Société ont été payés afin que la Société puisse être liquidée et que la liquidation puisse être ainsi clôturée.

Le commissaire confirme que le Liquidateur a rempli sa mission avec diligence et qu'il a agi dans le meilleur intérêt de la Société.

Troisième résolution

Les Associés décident de donner décharge (quitus) à tous les gérants de la Société pour l'exécution de leur mission pendant la durée, et dans le cadre de leur mandat.

Quatrième résolution

Les Associés décident d'accorder décharge (quitus) à Stark Entity Services LLC, en tant que Liquidateur de la Société pour l'exécution de sa mission pendant la durée, et dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

Cinquième résolution

Les Associés décident d'accorder décharge (quitus) à Specialty Fund Management Services LLC, en tant que commissaire de la Société pour l'exécution de sa mission pendant la durée, et dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

Sixième résolution

Comme l'encours des dettes de la Société a été réglé et que tous les actifs nets restants ont été distribués par le Liquidateur aux Associés comme boni de liquidation et qu'il n'y a plus de boni de liquidation, les Associés décident de clôturer la liquidation.

Toutes les dépenses et dettes restantes en relation avec cette liquidation seront à charge des Associés au prorata de leur participation dans la Société.

Septième résolution

Les Associés décident de conserver les livres, documents et registres de la Société durant une période de cinq années à partir de la date de publication de la clôture de liquidation au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations à l'adresse suivante: 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Huitième résolution

Les Associés décident d'octroyer pouvoir à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. et à tout employé de Citco REIF Services (Luxembourg) S.A., chacun d'eux agissant individuellement à l'effet:

1. de faire et accomplir toutes les formalités nécessaires afin de compléter et d'enregistrer les déclarations fiscales manquantes de la Sociétés (y compris les déclarations fiscales relatives aux exercices sociaux 2014 et 2015); et

2. d'accomplir toute les formalités nécessaires à l'effet d'enregistrer les comptes et tout ce qui est requis en relation avec la clôture de la liquidation de la Société.

Ces pouvoirs expirant une (1) année après la clôture de la liquidation de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande des Associés, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire des Associés.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 août 2015. Relation: GAC/2015/6696. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 07 août 2015.

Référence de publication: 2015136086/249.

(150147492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Castelfranco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 94A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 199.044.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-sept juillet.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

ESPERIA Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 94A, Boulevard de la Pétrusse, inscrite auprès du Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B166.905,

ici dûment représentée par son gérant unique, Monsieur Alexandre PHAN, expert-comptable, né à Montpellier (France), le 20 septembre 1973, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 94A, Boulevard de la Pétrusse

Laquelle comparante, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "CASTELFRANCO S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

3.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

3.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

3.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

3.7. La société pourra également prêter des services de conseil à toute entreprise, organisation ou société, l'étude, la promotion et la surveillance de projets économiques tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre compte ou pour le compte de tiers.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

Le siège social pourra être transféré dans les limites de la commune sur simple décision du conseil d'administration.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier mercredi du mois de juin à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obli-

gation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La société sera engagée par la signature collective de trois (3) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2016.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les actions ont été souscrites comme suit:

Actionnaire	Nombre d'actions souscrites	Montant libéré en EUR
ESPERIA Luxembourg S.à r.l., prénommée.	100	31.000

Les actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (31 000.- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Décisions de l'actionnaire unique

La comparante prédésignée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Alexandre PHAN, administrateur de sociétés, né à Montpellier (France), le 20 septembre 1973, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 94A, Boulevard de la Pétrusse.

- Monsieur Charles CHAIBEDDRA-TANI, administrateur de sociétés, né à Paris 16^{ème} (France), le 19 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 94A, Boulevard de la Pétrusse.

- Madame Tamara CAIANI, administratrice de sociétés, née le 9 juin 1978, à Thionville (France) demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 94A, Boulevard de la Pétrusse.

2.- A été appelé à la fonction d'administrateur-délégué:

- Madame Tamara CAIANI, prénommée.

Elle a le pouvoir d'engager valablement la Société par sa seule signature.

3.- A été appelé à la fonction de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée «MONCLER ADVISORY S.à r.l.», ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 94A, Boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.895.

4.- Le siège social est établi à L-2320 Luxembourg, 94A Boulevard de la Pétrusse.

5.- Les mandats des administrateurs, administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2020.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alexandre PHAN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 29 juillet 2015. Relation GAC/2015/6514. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015133634/238.

(150144926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

LCB Prop Co. A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 158.402.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015130787/9.

(150141527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

LCB Prop Co. B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 158.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015130788/9.

(150141526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

LCB Prop Co. C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 158.404.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015130789/9.

(150141525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

LF Hotels Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.946.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Robert Kimmels

Gérant

Référence de publication: 2015130794/13.

(150140194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Lilux International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 109.538.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015130795/10.

(150141255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Capital Dynamics CEI GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 196.083.

Extrait des décisions prises par l'associé unique de la société en date du 20 juillet 2015

Il y a lieu de noter que, en date du 20 juillet 2015, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de changer le siège social de la Société au 47, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et ce, avec effet au 9 avril 2015;

- de nommer pour une durée illimitée les personnes suivantes en tant que gérants de la Société et ce, avec effet au 9 avril 2015:

1. M. Harald ZEITER, né le 1^{er} juillet 1973 à Brig, Suisse, résidant au Vollikerstrasse 29, 8133 Esslingen, Suisse;

2. Mme Kathryn Winifred O'SULLIVAN, née le 28 juin 1963 à San Jose, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 92, route de Remich, L-5330 Moutfort, Grand-Duché de Luxembourg;

3. M. Sanjeev Kumar JEWOOTAH, né le 29 décembre 1975 à Maurice, République de Maurice, résidant au 6, rue de Raemerich, L-4310 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg; et

4. M. Yves Victor Emilie CHERET, né le 1^{er} mai 1966 à Eupen, Belgique, résidant au 35, rue Tresch, L-8373 Hobscheid, Grand-Duché de Luxembourg.

- d'accepter la démission de LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l. de sa position de gérant de la Société et ce, avec effet au 9 avril 2015.

* Le conseil de gérance de la Société se compose comme suit à compter du 9 avril 2015:

1. M. Harald ZEITER;

2. Mme Kathryn Winifred O'SULLIVAN;

3. M. Sanjeev Kumar JEWOOTAH; et

4. M. Yves Victor Emilie CHERET.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2015135521/31.

(150146814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

K&L Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R.C.S. Luxembourg B 172.718.

EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 13 décembre 2012 que:

Monsieur Massimo LONGONI, actuel administrateur de classe B, a été nommé à la fonction de Président du Conseil d'administration.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 31 juillet 2015 que:

- les mandats suivants ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2015:

* Monsieur Massimo LONGONI, résidant au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg, administrateur de classe B et Président du Conseil d'Administration,

* Monsieur Judicaël MOUNGUENGUY, résidant professionnellement au 10, rue Antoine Jans L-1820 Luxembourg, administrateur de classe B,

* Monsieur Chaouki BEKRAR, résidant professionnellement au 10, rue Marcellin Albert F-34670 Baillargues (France), administrateur de classe A,

* Monsieur Abdellah BEKRAR, résidant Cité du 20 août 1955, bâtiment Résidence Bel Azur, DZ-25000 Constantine (Algérie), administrateur de classe A,

* Monsieur Marcel STEPHANY, résidant professionnellement au 23, Cité Aline Mayrisch L-7268 Bereldange, commissaire aux comptes.

- le siège social de la société actuellement au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg a été transféré au 10, rue Antoine L-1820 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015134887/27.

(150145593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Meridiam Eastern Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 176.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Meridiam Eastern Europe S.à r.l.

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015130842/11.

(150140697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

**Soilub, Société à responsabilité limitée,
(anc. Soilub).**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg E 5.555.

L'an deux mille quinze, le deux juillet.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Hubert BOUILLON, retraité, demeurant à F-44680 Saint-Mars-de-Coutais (France), 26, rue du Château,
2.- Madame Marie-Marthe DE L'ESTANG DE RUSQUEC épouse BOUILLON, retraitée, demeurant à F-44680 Saint-Mars-de-Coutais (France), 26, rue du Château,

3.- Monsieur Cyril BOUILLON, administrateur de sociétés, demeurant à F-22000 Saint-Brieuc (France), 10, boulevard Pasteur,

4.- Monsieur Stéphane BOUILLON, administrateur de sociétés, demeurant à F-35510 Cesson-Sévigné (France), 35, rue des Roses, tous ici représentés par Ariane VANSIMPSEN, expert-comptable, demeurant professionnellement à Strassen, 283, route d'Arlon, en vertu de quatre procurations données sous seing privé en date du 10 novembre 2014, enregistrées à

Luxembourg Actes Civils 1 le 12 janvier 2015, relation: ILAC/2015/807 et annexées à l'acte du notaire instrumentant du 5 janvier 2015 ci-après visé.

Les comparants sont les seuls associés de la société "SOILUB", une société civile établie et ayant son siège à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon, dont le siège statutaire a été transféré au Luxembourg ayant ainsi adoptée la nationalité luxembourgeoise suivant acte du notaire instrumentant en date du 5 janvier 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 337 du 9 février 2015, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E5555.

Les comparants prennent, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les comparants décident de changer la forme juridique de la Société d'une société civile à une société à responsabilité limitée.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les comparants décident de modifier et de procéder à une refonte complète des statuts de la Société qui se liront désormais de la façon suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet la propriété et la gestion de titres de placement ou de participation dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, telles que parts sociales ou d'intérêts, actions, obligations et autres valeurs mobilières.

La société pourra effectuer toutes prestations de services techniques, commerciales, administratives et financières au profit d'entreprises industrielles ou commerciales, et plus généralement l'animation et le développement des sociétés filiales et des sociétés dans lesquelles la société détient directement ou indirectement une participation.

La société a encore pour objet la construction, l'acquisition, la propriété et la gestion, par tous moyens, notamment par voie de location ou sous-location, de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle serait propriétaire ou pour lesquels elle serait bénéficiaire d'un contrat de bail, ainsi que de tous droits immobiliers appartenant ou susceptibles d'appartenir à la société ainsi que toutes opérations de location ou sous-location d'immeubles bâtis ou non bâtis.

D'une façon générale, la Société pourra faire toutes opérations financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou en développer la réalisation.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: «SOILUB».

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Strassen.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à un million huit cent cinquante-quatre mille sept cent cinquante euros (EUR 1.854.750,-) et est représenté par cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent soixante-quinze (185.475) parts sociales, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Troisième résolution

Les comparants décident de conserver le gérant actuel pour une durée illimitée à savoir:

- Monsieur Hubert BOUILLON, retraité, demeurant à F-44680 Saint-Mars-de-Coutais (France), 26, rue du Château.
Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des comparants a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: VANSIMPSEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 3 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/20768. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 5 août 2015.

Référence de publication: 2015135234/140.

(150145730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Laduco, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 32.440.

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois septembre,

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de LADUCO, une société anonyme, ayant son siège social au 18, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B32.440,

Laquelle société a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), en date du 19 décembre 1989, publié au Mémorial C numéro 194 du 13 juin 1990, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 31 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 324 du 4 mai 2000 et modifiés pour la dernière fois suivant acte sous seing privé en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 18 du 8 janvier 2003 (ci-après dénommée la "Société").

L'assemblée générale extraordinaire a été ouverte à 16h30 avec Charles KAUFHOLD, avocat, résidant professionnellement au Luxembourg, à la présidence,

Qui a nommé Roza DIMITROVA, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée a nommé en tant que scrutateur, Céline UMBDENSTOCK, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement dénommés l'«Assemblée».

Ayant été constituée, l'Assemblée arrête la liste de présence, signée par les détenteurs de procurations représentant les actionnaires et par les membres de l'Assemblée, et le notaire qui resteront tenus par les présentes résolutions et par les procurations.

Le président a déclaré et a demandé au notaire d'acter que:

I. les actionnaires de la Société (les "Actionnaires") sont présents ou représentés et que le nombre de leurs actions est indiqué sur la liste de présence. Cette liste et ces procurations, signées ne varietur par les comparants et contresignées par le notaire, resteront jointes au présent procès-verbal;

II. comme mentionné sur la liste de présence, les vingt-trois mille (23.000) actions sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente Assemblée afin que l'Assemblée puisse valablement statuer sur tous les sujets de l'agenda dont les participants ont été préalablement informés;

III. les Actionnaires résolvent de déroger à l'avis de convocation, se considérant eux-mêmes comme étant dûment convoqués et déclarant avoir connaissance de l'agenda qui leur a été communiqué.

IV. l'agenda de l'Assemblée est le suivant:

1. Refonte totale des statuts de la Société; et
2. Divers

L'Assemblée ayant approuvé les déclarations du président et se considérant comme dûment constituée et réunie, a délibéré et voté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a résolu de procéder à la refonte complète des statuts de la Société, qui seront lus de la façon suivante:

Dénomination, Siège social, Objet social, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée («la Loi») et par les présents statuts.

La société existe sous la dénomination de «LADUCO».

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 3. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à CINQ CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (EUR 570.000,-), représenté par VINGT-TROIS MILLE (23.000) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Les transmissions d'actions entre actionnaires ou par voie de succession et de liquidation de communautés de biens entre époux peuvent être effectuées librement.

Toute autre cession ou transmission d'actions sont soumises à l'agrément préalable de l'assemblée. La demande d'agrément est notifiée par le cédant au conseil d'administration par lettre recommandée avec avis de réception. La demande d'agrément figurera sur l'ordre du jour de la prochaine assemblée extraordinaire à convoquer à cette fin, pour le cas où aucune assemblée générale ordinaire ne serait prévue dans les trois mois de la lettre recommandée.

Les actionnaires disposent d'un droit d'acquisition prioritaire de tout ou partie des actions pour lesquelles une demande d'agrément est présentée.

Au cas où plusieurs actionnaires souhaiteraient faire valoir leur droit prioritaire à l'occasion d'une demande d'agrément, les actions proposées seraient, à défaut d'accord amiable entre eux, affectées à ces actionnaires au prorata de leur nombre d'actions.

Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Elle peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non-actionnaires.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle -par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Assemblée Générale

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mai de chaque année, à 11.00 heures du matin au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 12. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 15. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent (5%) à la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Dissolution, liquidation

Art. 16. La société peut en tout temps être dissoute par la décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 17. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cette transaction, s'élève à environ EUR 800.-(huit cent euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: KAUFHOLD, DIMITROVA, UMBDENSTOCK, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 septembre 2014. Relation: LAC/2014/44729. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 6 août 2015.

Référence de publication: 2015135872/140.

(150147541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.